Les blessés

Les noms des ouvriers et des gendarmes blessés sont : M. Rigo, ingénieur des ateliers, et un jeune ouvrier nommé Lefebvre ; le maréchal des logis chef Lemaire, le gendarme Bouchet, le cavalier Blondet et le cavalier Lemaire, tous deux contusionnés aux jambes, etc.

LA JOURNÉE DE MERCREDI

Nouveaux tumultes. — Les maisons sont condamnées au chômage.

Denain, 16 avril.

Mardi, à 8 heures du soir, M. Truc, sous-préfet de Valenciennes, est arrivé à Denain pour se rendre compte de la situation. A neuf heures du soir, une mission ouvrière se rend à M. Truc.

Les mineurs auxquels n'étaient joints ni ceux de la verrerie de Montbliart, désirent du moins provoquer l'arrêt de travail aux Forges comme il l'avait été à l'usine Cail.

Mercredi matin, un groupe nombreux de grévistes vinrent se poster aux abords de l'usine et arrêtèrent au passage tous les ouvriers et les employés qui se rendaient au travail. Quelques-uns reçurent des horions.

La municipalité, accompagnée de M. Langès, procureur de la République, sont arrivés à six heures du matin en automobile. Ils apprirent que les Forges et l'usine Cail restaient en chômage forcé.

A la mairie, Paul Sirot, le patron a renvoyé ses ouvriers pour éviter toute violence.

Après une nouvelle réunion au Bar du Travail, deux mille grévistes se dirigeaient, à midi, vers Lourches, tandis qu'une autre bande marchait vers la Sentinelle-Desmarge, à Denain.

Les manifestants qui affluent dans la direction de Lourches brisent les palissades et la barrière du chemin de fer pour les jeter sur la voie.

A LOURCHES

Vitres brisées

Les grévistes en arrivant au Vieux Lourches rencontrèrent un autre groupe venant de Lambry et les deux bandes réunies marchèrent sur les usines de l'Escarpe et Schneider.

Rue de l'Eglise, plusieurs maisons de mineurs non-grévistes furent assiégées de pierres. Au numéro 19 la porte et la fenêtre ayant été défoncées, les manifestants arrachèrent les rideaux et les suspendirent aux arbres voisins.

Grande-Rue on brûle encore des vitres et à la danse l'Estaimpuis on assaille les palissades.

Deux pelotons de dragons accoururent. Devant eux on place des tombereaux, des brouettes et des échelles pour leur barrer la route, mais dix gendarmes à pied enlevèrent cet obstacle.

A travers champs, les manifestants se dirigèrent vers la fosse Paul Kaiser gardée par les dragons et les gendarmes. Désappointés de pouvoir y pénétrer, les grévistes envoyèrent par leurs pas et blanlit se disperser. Il était 1 h. 1/2.

Les autorités

Denain, 16 avril.

Le général Lebon, M. Vincent, préfet du Nord ; M. Langès, procureur de la République ; M. Gobert, juge d'instruction, ont passé toute la nuit à Denain. Ils sont repartis ce matin à neuf heures pour le pays de Denain-Mines.

M. le colonel Benoit, du 43e, a pris le commandement de service d'ordre qui a été renforcé hier après midi de deux compagnies du 43e chasseurs à pied et de deux compagnies du 125e.

M. Truc frappé

Hier matin M. Truc, sous-préfet, en voulant protéger un employé des Forges, M. Boltheux, a reçu d'un gréviste un violent coup de bâton.

Fermeture des cabarets

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, affiché dans la journée, les cabarets devront demeurer fermés jusqu'à la fin des troubles.

Les usines d'Onnaing condamnées au chômage

Onnaing, 16 avril.

Une bande de deux cent cinquante grévistes venant de la direction de Vicq, ont empêché les ouvriers des quatre usines d'Onnaing, faïenceries et établissements métallurgiques, de reprendre le travail ce matin.

A ANZIN

L'arrêt forcé des usines. — Cabarets saccagés

Anzin, 16 avril.

A 6 heures du matin, un groupe de grévistes a paraît dans les cours et aux abords de tous les établissements métallurgiques, pour enjoindre les ouvriers à chômer. Ils ont tenté, mais en vain, d'empêcher les ouvriers du directeur d'Anzin de se rendre au travail.

A 9 heures, ils sont allés attendre les ouvriers des ateliers de Quillecq qui s'étonnèrent dans les estaminets et ont réussi à leur faire abandonner le travail. Le chômage est donc complet dans cet établissement.

Le groupe des manifestants s'est accru pendant à l'usine des Rangen, où ils sont contents de manifester, puis, à la sortie de midi à l'usine d'Escaut-Meuse, assiégé les ouvriers dans les cet point à sortir, et, tandis que de nouveau ils ne purent rentrer après leur dîner ils en sont point sortir, le travail n'a donc point été commencé à cet établissement.

Ensuite les grévistes se sont rendus aux fosses de deux heures aux établissements Dubois et Poulin, rue de Vieux-Condé. La ils sont parvenus à intercepter aux ouvriers de se rendre au travail. Vers 3 heures, ils sont arrivés devant la cheminée pour la sortie des ouvriers. Mais les ouvriers sont restés dans l'usine.

Ensuite les grévistes se sont rendus aux fosses de deux heures aux établissements Dubois et Poulin, rue de Vieux-Condé. La ils sont parvenus à intercepter aux ouvriers de se rendre au travail. Vers 3 heures, ils sont arrivés devant la cheminée pour la sortie des ouvriers. Mais les ouvriers sont restés dans l'usine.

Mais les ouvriers sont restés dans l'usine. Ils ont été dispersés par des projectiles et légèrement blessés.

Dans la matinée, les grévistes ont voulu s'opposer à la descente des ouvriers, qui [illegible]

Ils ont également [illegible] que les travaux de sauvetage soient effectués par des mineurs pris à tour de rôle parmi les membres du Syndicat. Les sauveteurs toucheront, en effet, un salaire de neuf francs pour une journée de huit heures, en raison du travail pénible qu'ils ont à fournir, manipulant les cadavres.

L'administration préfectorale va s'entendre avec la direction de Courrières, au sujet du remplacement des sauveteurs.

Les pensions

La Compagnie avait proposé aux familles des victimes de faire des « avances sur les rentes qui leur seront allouées par décision judiciaire. Jusqu'à ce jour tous les intéressés ont refusé d'accepter les offres de la Compagnie. Les bases de salaires indiquées par la Compagnie se trouvaient sensiblement inférieures aux salaires anciens réellement touchés par les ouvriers ouvrelis, particulièrement les internés.

Sur l'initiative de la Fédération syndicale des mineurs du Pas-de-Calais et du délégué mineur Simon dit Ricq, Me André Aron, avocat à la Cour d'Appel de Paris, s'organisé à Méricourt-Corons et Méricourt-Village deux réunions des veuves et des parents des victimes, au cours desquelles il a été décidé que les intéressés attendraient le résultat des enquêtes menées par MM. les Juges de paix de Vimy et de Lens pour accepter provisoirement les rentes évaluées sur les salaires exacts des ouvriers décédés.

Les veuves, dit-on, ont l'intention de réclamer à la Compagnie l'intégralité des salaires de leurs maris et il des poursuites criminelles sont ordonnées, de ce parler parties civiles.

L'AGITATION gréviste

LA GRÈVE des Facteurs des Postes A PARIS

La situation. — Encore 400 grévistes

Paris, 16 avril.

La situation n'est sensiblement égale hier, et l'on accentuait mercredi matin, à l'hôtel des postes, un nombre relativement élevé de nouvelles rentrées.

Deux arrestations avaient été opérées. Les manifestants se sont rendus à la mairie pour demander au maire de réclamer l'élargissement des prisonniers.

D'après les chiffres fournis par l'administration, 147 facteurs ont repris le service dans la matinée, et le nombre des grévistes, à l'heure présente, est seulement de 411.

Des mesures ont été prises pour faire respecter la liberté individuelle, et deux plusieurs commissaires de police des facteurs ont été invités, en raison de leur attitude portant atteinte à la liberté du travail, à se présenter pour recevoir des admonestations et des avertissements.

Les rentrées effectuées mercredi matin ont donc permis d'assurer le service dans des conditions à peu près normales.

Le mouvement du personnel a peu influencé pour que la troupe ne participa plus à la distribution des imprimés, qui sera exclusivement assurée par les facteurs.

Une première distribution a eu lieu à huit heures et demie ; elle comprenait les objets parvenus par les courriers de matin et tous les journaux déposés à l'heure normale à la section des périodiques.

Les 6e et 8e distributions ont eu lieu comme d'habitude à quatre heures et demie et à six heures du soir. Elles correspondaient aux courriers parvenus dans la journée et une partie de l'arriéré.

Jeudi, il sera effectué quatre distributions d'imprimés. Quant à la distribution des objets recommandés à prix réduit, elle est toute régulièrement et des assistances assez de ces objets n'est réalisé en souffrance.

Dans les bureaux centraux d'arrondissement, les services fonctionnent régulièrement et la situation est à peu.

C'est, grâce à la collaboration des lecteurs d'imprimés convenablement nommés, et aussi grâce au concours dévoué des lecteurs de lettres, que le service a pu être ainsi organisé. Les facteurs, en dehors de leurs heures de service, se sont en effet employés avec un zèle et une activité toute particulière à effectuer le classement des journaux, des imprimés et des échantillons, dont un cours de leur distribution de lettres ils ont porté un grand nombre à domicile.

Pour les récompenser des heures de travail supplémentaires ainsi fournies, autant que pour les récompenser de leur dévouement, il leur sera alloué une indemnité journalière d'après les instructions données par M. Berthon au directeur de la Seine, M. Joyeux, qui avait adressé non proposition dans ce sens au ministre des Travaux publics.

En résumé, la grève touche à sa fin. Au cours de la séance qu'il tiendra, le Conseil des Ministres examinera à nouveau la situation, et, dans cette séance seront arrêtées les mesures définitives qui permettront, en toute occurrence et dans le plus bref délai, le fonctionnement normal des services postaux.

Le Meeting de Tivoli

Les facteurs sont venus en moins grand nombre qu'à l'ordinaire, mercredi matin, au Tivoli-Vauxhall. La réunion qu'ils ont tenue a été courte et n'a pas présenté grand intérêt.

Le secrétaire du syndicat, M. Grangier, a affirmé qu'il ne s'était pas produit de défections nouvelles. Si les grévistes sont moins nombreux dans la salle, c'est, a-t-il ajouté, parce qu'un certain nombre d'entre eux se sont rendus à une réunion de la confédération du Travail. Il a assuré qu'un grand désarroi régnait à l'hôtel des postes où plus de deux mille sacs arrivaient, d'après lui, en souffrance. Les lecteurs chargés du tri des imprimés seraient à ce point surmenés que plus de cent d'entre eux auraient dû avec l'obligation de se faire porter malades le matin.

Le secrétaire du syndicat a énuméré ensuite les envois de fonds qui sont parvenus au comité de la grève.

Un délégué du syndicat des préparateurs de pharmacie est venu annoncer que son syndicat mettait à la disposition des grévistes des médicaments gratuits.

Après une série de discours exhortant les grévistes à continuer la lutte jusqu'à la victoire complète, la séance a été levée aux cris de : Vive la grève !

L'harmonie des postes a joué des airs de danse pendant qu'on dressait les tables pour la casse-croûte. A cause du mauvais temps, les grévistes ont eu effet décidé de déjeuner dans la salle. Et le comité de la grève avait invité à ce déjeuner toutes les femmes et les enfants venus en assez grand nombre à la réunion.

Intervention de la Fédération des travailleurs de l'Etat

M. Berthon, ministre des Travaux publics, a reçu mercredi matin la délégation de l'Union fédérative des syndicats de l'Etat, qui est venue l'entretenir de la grève actuelle et de la situation faite aux grévistes.

Le ministre a répondu aux délégués qu'en toutes questions intéressant le personnel, il ne traitait que directement avec les syndicats, qui devaient s'adresser à M. Berthon, président du Conseil.

Chez M. Berthon

Les délégués de la Fédération des Travailleurs de l'Etat, composés de MM. Gressin, secrétaire de la Fédération, remplaçant M. Gervais, secrétaire général, Radisport, Grest, délégué des cheminots ; Thomas et Mathieu, de la Fédération des allumettes, se sont rendus mercredi après-midi, à 2 heures 1/2, au Ministère de la Justice, afin d'interpeller M. Berthon, président du Conseil, de la situation faite aux sous-agents des postes.

A leur sortie, les délégués ont déclaré que M. Berthon les avait reçus très aimablement et qu'il leur avait formellement déclaré que le Gouvernement avait décidé d'étendre la reprise complète du travail de la part des sous-agents des postes avant d'examiner s'il y avait lieu de prendre à leur égard des mesures de clémence.

LA GRÈVE DES TYPOGRAPHES à Paris

Paris, 16 avril.

La grève des ouvriers typographes n'a vraiment commencé que mercredi matin. Elle atteint les établissements dont les patrons n'ont pas accepté les réclamations formulées par la corporation des ouvriers de l'imprimerie : typographes, conducteurs, margueurs, brocheurs, mineristes et similaires, et qui demandent à la réduction de la journée de travail à neuf heures.

La Fédération du papier, qui comprend les rogneurs, les brocheurs et les brocheuses, a adhéré au mouvement. 80 0/0 des patrons de Paris et de la banlieue ont adhéré aux réclamations ouvrières. Deux membres de grandes maisons, le travail a complètement cessé. Il en est ainsi notamment aux imprimeries Chaix, Lahure, Hachette, Motteroz, Motté, Bouligny, Dreuzer, Quentin, Richard, Schneider, etc., qui sont gardées par la police et les gardes municipaux. A l'imprimerie Paul Dupont, le moitié du personnel continue à travailler. Chez Lahure, les rotateurs et rogneurs continuent seuls à travailler. Les ouvriers de l'imprimerie nationale n'ont pas voiri le mouvement.

Un meeting à la Bourse du Travail

Un meeting de grévistes a eu lieu mercredi matin, à neuf heures, à la Bourse du Travail. La salle était comble. Près de 3.000 ouvriers d'imprimerie et un millier de brocheurs et brocheuses assistaient à la séance, en cours du laquelle plusieurs discours ont été prononcés, préconisant la grève.

Après avoir nommé des délégations chargées de se rendre auprès des patrons, l'assemblée a voté un ordre du jour portant que le travail ne sera repris que lorsque satisfaction complète aura été obtenue.

La séance a été levée à midi, aux cris de : Vive la grève ! et a été renvoyée à jeudi matin, à neuf heures.

EN PROVINCE

Le Havre, 16 avril.

Les ouvriers typographes des imprimeries Lemonnier et Micaux ont cessé le travail mercredi matin par suite du refus des chefs de ces maisons d'accorder à leurs ouvriers la journée de 9 heures.

Le Mans, 16 avril.

Au cours de la matinée, les patrons imprimeurs ayant admis les ouvriers typographes [illegible]

Saint-Etienne, 16 avril.

Après leur réunion à la Bourse du Travail, les typographes ont eu une longue conférence avec les lithographes. Aucun incident n'est survenu. La grève n'est ici que partielle, plusieurs maisons ayant accepté les revendications des ouvriers sont soumises à l'arbitrage de l'« Antharcite Stella ».

Les délégués patronaux ont décidé d'opposer un refus formel à cette proposition et de n'en tenir leur première proposition, tendant à soumettre deux questions seulement : celle des salaires et celle du règlement des griefs des mineurs à l'arbitrage.

De graves désordres ont eu lieu dans ces mêmes districts.

A Windber (Pennsylvanie), des grévistes ont attaqué un agent de police supérieur qui était venu se promener près du dépôt où ils tenaient un meeting. Le magistrat, poursuivi, s'était réfugié chez ce soir, la maison de celui-ci fut attaquée par la foule, qui enfonça des portes et brisa le mobilier. L'agent fut grièvement blessé.

Le force armée intervint et finit par repousser les émeutiers à la pointe des baïonnettes. Plusieurs arrestations furent opérées.

Une double porte cochère se dirigea vers la prison, dans le but de remettre en liberté les quelques personnes arrêtées au cours des désordres. Des agents et des pompiers qui montaient la prison furent attaqués.

Les pompiers dirigèrent leurs jets d'eau contre les manifestants ; des agents, après plusieurs charges à la baïonnette, réussirent à repousser les émeutiers.

Mais la foule revient à l'attaque et serrant de trop près les agents, ceux-ci droit feu. Quatre hommes tombèrent, tués sur la coup, et une vingtaine d'autres furent blessés.

Les agents réussirent à disperser la foule.

Des troupes ont été envoyées sur les lieux, on appréhende de nouveaux désordres. On craint que les grévistes ne tentent de faire sauter les bâtiments des mines situées dans la région.

EN BELGIQUE

La grève des tramways de Verviers

Verviers, 16 avril.

Le conseil d'administration de la Compagnie des tramways a décidé de ne pas céder aux exigences de son personnel, et de remplacer les huit cents grévistes.

Vingt-deux tisserands formés

Verviers, 16 avril.

Les ouvriers des tissages de Verviers ont décidé de répondre au mouvement provoqué par le fermeture immédiate de leurs usines. 22 établissements se trouvent ainsi fermés et 2,500 ouvriers sont sans travail.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

La Grève des Typographes

A LILLE

La journée de mercredi. — Les réunions.

A l'heure de la rentrée, les ouvriers des maisons suivantes atteintes par la grève : Robbe, Saint-Augustin, Delemar et Dobar, Taffin Lefort, Willmot Courtecuisse, Le Digot, D. Daniel, Gadelé et Aulé, Gourmont-Prez, Liégeois-Six, Nees, se sont présentés à la porte de leurs ateliers respectifs mercredi matin, mais ne sont pas entrés : leur but était de s'assurer si le chômage était complet.

Ils se sont ensuite rendus à l'Hôtel des syndicats, à la réunion de 9 h. 1/2.

M. Masson, président du syndicat, ouvre la séance à 10 heures et félicite vivement les grévistes de l'homogénéité de leur mouvement. Puis il fait connaître la situation actuelle de la grève :

La maison Beutel, n'ayant pas offert à la journée de 9 heures, le personnel qu'elle occupait a cessé le travail.

L'imprimerie Bellenge qui n'avait pas été citée dans la réunion tenue la veille, a spontanément accepté la réforme.

La grève continue entière dans toutes les autres maisons.

Saint-Etienne, 16 avril.

Après leur réunion à la Bourse du Travail, les typographes ont eu une longue conférence avec les lithographes. Aucun incident n'est survenu. La grève n'est ici que partielle, plusieurs maisons ayant accepté les revendications.

Belfort, 16 avril.

Le travail a cessé dans trois imprimeries typographiques. Il a continué dans les autres, les ouvriers ayant obtenu satisfaction.

Une grève de déchargeurs de bateaux

Lorient 16 avril.

Les déchargeurs de navires sont en grève depuis mercredi. Les dockers et débardeurs des quais ont parcouru la ville en chantant, drapeau rouge en tête.

LA GRÈVE DES MINEURS AUX ÉTATS-UNIS

Sanglantes répressions. — Quatre hommes tués. — Nombreux blessés

Le Comité exécutif des Syndicats ouvriers mineurs s'est réuni mardi à Indianapolis. Pendant ce temps, les délégués des propriétaires de mines d'anthracite ont tenu une conférence à New-York et ont discuté la réponse à faire à la dernière proposition des délégués mineurs demandant que toutes les revendications

[illegible] ajourné de l'imprimerie Stanlet qui est [illegible] continué à travailler le matin.

Ce dernier ayant affirmé qu'il n'avait pas travaillé l'après-midi, l'incident est clos ».

M. Masson expose la situation.

Le mouvement, dit-il, se dessine de façon favorable. Si tous les maîtres imprimeurs n'ont pas encore accédé, c'est, à son sens, parce qu'ils sont liés à leur organisation spéciale : l'accord paraît prochain, car tout patron se rallient à la réforme sera accordée préalable du syndicat, serait passible d'une amende de 500 francs, doublée de 25 francs par ouvrier manquant.

Il convient, dit-il, de signaler les [illegible] rations « inscrites sur le tableau de déshonneur du Syndicat : une en grand scribère voir en figurent les noms de ceux à leur patrons dissidents.

Le président donne ensuite lecture d'une lettre de M. Dewalle, président du Syndicat des typographes de Roubaix, qui autorise ses membres de se corporation à se joindre au mouvement général.

Puis il fait connaître que les ouvriers de la Maison Desclée et Amiot ont été avisés par lettre « qu'ils seraient considérés comme ne faisant plus partie du personnel de l'imprimerie et qu'ils pourraient retirer leur livret s'ils ne reprenaient pas le travail ce matin. »

L'assemblée tout entière proteste contre cette manœuvre.

Après lecture d'une lettre de M. Kaufer, vice-président du Conseil du Travail, sollicitant les candidatures, M. Masson annonce que M. Potin, imprimeur, a, au cours d'une entrevue, accepté en principe la journée de neuf heures.

« Les ouvriers mouleurs à en boîtes de la maison La Bigot ont cessé le travail pour se solidariser avec les grévistes dit l'orateur ; les fourneaux en sont, à l'exception de l'*Echo du Nord*, rallié à notre demande parce que c'est légitime.

D'autre part, un télégramme nous apprend que tous les imprimeurs de Dunkerque ont accepté la journée de neuf heures ; j'ai la conviction que les patrons de Lille ne tarderont pas à prendre la même résolution, et les grévistes apprendront à leur retour une excellente [illegible]

Un cultateur proteste contre la conduite d'un soldat du 154e de ligne, qui, revenu en permission pour 48 jours, travaille actuellement à l'imprimerie [illegible] Grande.

M. Masson et la bureau proposent d'adresser un télégramme de protestation au colonel du [illegible] commissionnaire et de signaler le fait de ces réfractaires au gouvernement, par la voie des journaux.

On cite également un ouvrier, Charles Desfontaines qui, offrant le président Masson, envoya de l'*Echo du Nord* pour faire de grève, après avoir travaillé durant 14 semaines des [illegible] de 15 francs payées par le syndicat, a cru devoir travailler aujourd'hui.

« A la patronne Desfontaines. En quarantaine ! Qu'on le brûle ! » entend-on de toutes parts.

Un membre du syndicat, M. Cousin, dit que M. Nivelle, imprimeur, a accepté en principe la journée de neuf heures, mais que son acceptation est subordonnée à la décision de la chambre syndicale des patrons. M. Werle répondra dans le même sens.

M. Dewalle, président des lithographes, invite les ouvriers de sa corporation à cesser le travail et à se solidariser avec les typographes, exception faite pour les établissements où ne sont employés que des lithographes, lesquels devront attendre le mot d'ordre de la Fédération du travail.

Un ouvrier assure que le directeur de la maison Vieille-Leleux compte depuis une huitaine de jours des lithographes parisiens qui, paraît-il, ne travailleront d'une façon suivie que depuis mardi matin. Il est convaincu que ces ouvriers ont été embauchés pour remplacer les grévistes et l'orateur demande quelle décision le syndicat compte prendre pour empêcher cet acte de chasse.

M. Masson, président, lui répond que les [illegible] lithographes sont [illegible] par un contrat conclu avec la maison [illegible] typographique, lithographique et papetier. Le comité statuera demain et fera connaître sa décision.

Après avoir décidé de faire aujourd'hui une démonstration en [illegible] des stations qui continuent à travailler, les grévistes ont voté à l'unanimité et sans chaleur l'ordre du jour suivant :

« Les typographes, lithographes, papetiers et parties similaires, réunis le mercredi 16 avril à l'Hôtel des Syndicats, sous la présidence du ouvrière Masson, délibérant d'un [illegible] absolument à l'ordre du jour voté hier soir et continuer la grève solidairement jusqu'à complète satisfaction.

« S'associant de voir le caporal Hanuzien, de 154e, travailler dans la maison Saint-Augustin, donnent ainsi son appui au patronat pendant une permission de deux jours.

« Recommandent aux camarades d'éviter tout froissement et d'être calmes, s'engagent à ne pas rentrer à l'atelier sans avoir complète satisfaction et déclarent qu'aucune victime ne sera laissée pour faits de grève ».

Les maisons Desclée et Nivelle ont accepté la journée de neuf heures, ce qui fait en total quinze maisons qui se sont ralliées à la réforme.

Les grévistes tiendront aujourd'hui, à neuf heures et demie, une réunion à l'Hôtel des Syndicats.

D'autre part, une réunion des meetings imprimeurs aura lieu à 2 heures de l'après-midi, au Grand-Hôtel, rue Faidherbe.

X.

LA FIANCÉE du Condamné

PAR

HENRI DEMESSE

Le fermier Jean Maurin était un garçon de vingt-cinq ans environ, grand, fort, robuste, — un gaillard quoi !

C'était un brave homme dans l'acception tout absolue du mot, et cela se voyait, du reste, dès qu'on le regardait ; car sa face franche, avec son front haut et large aux cheveux drus et brillaient ses yeux bleus dans deux [illegible] était empreinte de cette expression particulière qui indique la franchise, la loyauté.

Jean Maurin, qui était un heureux, — était, en effet, une de ces natures sympathiques, hélas ! trop rares, qui [illegible] le premier abord, qui attirent irrésistiblement et sympathiques en [illegible] leur [illegible], car elles ne [illegible] existence [illegible] ne [illegible] jamais quand elles ne sont [illegible] complètement.

Le fermier n'était pas le premier venu, parce !

Il [illegible] des laboureurs du vieux Le-mare, le père de la belle Estelle, jadis propriétaire de la ferme de la Cressonnière, — comme de bonne heure on avait remarqué son intelligence, jeune, il avait été envoyé au collège de Versailles, puis, plus tard, dans une école spéciale d'agriculture — le père Lamare payant la pension du garçon, qui avait progressé notablement.

Revenu à la ferme vers sa vingtième année, très « savant », et [illegible] les bonnes gens, — on l'avait mis à l'œuvre, histoire de lui faire apprendre pratiquement le métier, qu'il connaissait théoriquement « à fond », selon l'expression du vieux fermier.

Et puis, comme il atteignait vingt-quatre ans, le père Lamare lui avait donné sa fille, la belle Estelle, et sa ferme, la Cressonnière, c'est-à-dire tout ce que le vieux adorait en ce monde.

— Un heureux gars que ce Jean Maurin ! disaient des paysans.

Dame ! il avait la plus jolie fille du département, et la plus belle ferme de France pour tout dire !...

La plus jolie fille du département, ça c'était vrai !

Estelle, en effet, — qui adorait « son Jean » comme, d'ailleurs, celui-ci adorait « son Estelle » — avait vingt ans.

Quelle blonde adorable c'était, de grandeur moyenne, avec une taille mince et flexible !

Et quel minois !

D'abord Estelle riait toujours, en qui piquait sur ses joues, d'une [illegible] adorable, deux fossettes où l'amour se [illegible] et son rire avait une harmonie pénétrante.

Ses yeux noirs étincelaient comme ces diamants noirs, cent fois plus rares, plus resplendissants que les autres, et dont la princesse de Clèves faisait sa parure habituelle.

Il fallait la voir, le matin, dès l'aube à sa toilette, dans sa chambre où pénétraient par la fenêtre ouverte les fraîches émanations du printemps, quand elle peignait son admirable chevelure blonde, de même nuance que le rayon de soleil qui colorait d'une lueur plus vive ses épaules unies et ses bras d'un blanc mat.

Et puis, Estelle était bonne au pauvre monde, indulgente et douce.

On l'aimait pour sa beauté, pour sa grâce, pour sa bonté.

Ah ! certes le vieux Lamare avait bien raison d'adorer cette superbe créature, vive, alerte, intelligente, qui faisait sa joie.

Il n'avait pas moins raison de professer ainsi un culte pour la ferme de la Cressonnière.

Maintenant qu'il vivait en rentier — et ce repos qu'il prenait, il le méritait, après quarante ans de labeur, pendant lesquels il avait rudement peiné ; — maintenant que son gendre, Jean Maurin, faisait tout marcher à souhait, le vieux se plaisait, à la nuit tombante, à gagner une éminence qu'il connaissait, dont il [illegible] le petit [illegible], et là, son [illegible] aux [illegible], tandis que la nuit tombait, grave, il regardait au [illegible] ses terres, ses [illegible] et [illegible] il savait [illegible] sa fortune, hélas ! morte à présent, et où « l'Estelle », sa fille chérie, avait grandi !...

Alors, sacré tonnerre ! on bien ! oui, le vieux jouissait !

Et parfois, perdu dans son rêve, subissant l'impression qui empoigne le cœur devant les grands horizons, tout ému par ses ressouvenirs lointains, par la grande sérénité de l'air, par le silence profond, presque solennel qui monte de la nature endormie, le vieux pleurait et ces pleurs qui roulaient sur le cuir noirci de sa bouffarde étaient doux.

Comme un général qui surveille de loin ses troupes, le père Lamare, du haut de son observatoire, guettait les bandes de laboureurs qui reptaient, harassés, la blouse sur le bras, l'outil sur l'épaule, la trogne brûlée par le soleil, enchantant un vieux refrain pour aider à la marche dans les terres remuées, grasses et humides.

Et puis, il suivait des yeux des troupeaux de bœufs qui rentraient lentement en faisant tinter leurs clochettes, les vaches traînant péniblement leur pis abondant, poussés par le chien du garçon de ferme, gardien de troupeau.

Tout ce va-et-vient l'amusait, le ragaillardissait, le rajeunissait.

Il demeurait là jusqu'à la noire nuit.

Bientôt, la silhouette à cette heure déjà presque indistincte du grand bâtiment qui constituait la ferme — perdu dans les grands arbres derrière lesquels le ciel était coloré par le soleil couchant, d'une immense teinte pourpre — disparaissait progressivement ; alors tout à coup, en même temps que les premières étoiles scintillaient là-haut, dans le bleu, à l'une des fenêtres de la ferme, une lueur brillait — la lueur de la chambre d'Estelle.

Le bonhomme attendait ce moment.

Grave, alors, après avoir bourré son brûle-gueule, lentement, à travers champs, heureux, il rentrait à la ferme pour le repas du soir.

XVII

Dans la grande salle à manger de la ferme de la Cressonnière, le déjeuner — un déjeuner copieux — s'achevait.

Sur une nappe aussi blanche que de coutume on avait dressé un dessin montrant des papillons voltigeant parmi les fleurs, une servante souriante, robuste, haute en couleur, bien en chair, apporta le dessert.

Et quel dessert !...

Des fruits superbes montés en pyramides sur des coupes de cristal taillé, des crèmes, des pâtisseries, parmi les vaisselles en faïence décorées de verres sur lesquels un rayon de soleil, filtrant à travers les persiennes, allumait des scintillements dignes de vives couleurs.

La salle à manger, comme, était meublée d'un bahut en noyer ciré, énorme, massif, enfermant dans ses flancs de linge flairant la fraîche odeur de foins coupés dont il s'était imprégné au séchoir en grand air et qu'il gardait dans ses plis, au fond du meuble, où il était mêlé à des tiges de lavande et à des sachets d'iris.

Les sièges étaient également en noyer ciré, et vastes, confortables.

Un papier aux [illegible] figurait [illegible] les murs où des [illegible] de chêne enfermant de belles [illegible], d'*Angelus* et *Lutte* du grand Millet, de *Bonnes aux Chevreuils* et de *Casseur de Pierres* de Courbet, étaient suspendues.

Les portes étaient cachées par de superbes portières persanes.

Autour de la table carrée, très grande, toute la famille était assise, la belle Estelle entre son mari et son père, et à côté de Jean Maurin, Lauriane Chaussebeg avait pris place, le père Chaussebeg faisant face à son gendre, le vieux Lamare.

Le déjeuner s'achevait gaiement.

Bientôt la belle Estelle se leva.

— Laissons ces messieurs, Lauriane, dit-elle à Mlle Chaussebeg, viens voir ma basse-cour.

— Volontiers ! répondit la jeune fille, tout empressée à [illegible] son amie.

— C'est cela !... Et Jean Maurin... Mais sois prête à partir dans une demi-heure, Estelle, je vais faire atteler la Brune et je vous conduirai à Montmorency voir l'ermitage de Jean-Jacques Rousseau, comme c'est convenu.

— Dans une demi-heure, je serai prête, dit Estelle.

Elle sortit, entraînant son amie.

(A suivre).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
90, Rue [illegible]